

# Communauté de Communes du PONT DU GARD



## LE RISQUE FEU DE FORET



### Quels sont les enjeux ?

La forêt est multifonctionnelle. Elle participe à de nombreux enjeux que la Communauté de Communes du Pont du Gard porte au travers de sa politique de territoire. Cette forêt structure notamment les paysages, fait vivre une économie autour du bois et du tourisme, abrite une biodiversité variée et permet de lutter contre le réchauffement climatique.



**LE FEU EST UNE MENACE DIRECTE HUMAINE,  
ÉCONOMIQUE ET ÉCOLOGIQUE POUR VOTRE TERRITOIRE !**

**100 %**  
de votre territoire  
concerné par le risque  
incendie

**26 489**  
habitants exposés

**306 825 m<sup>3</sup>**  
de bois sur pied  
menacés

### Pourquoi agir ?



**1 ha brûlé**  
=  
**10 000 €**  
de dégâts  
occasionnés

Le risque incendie est très important dans notre département. Le Gard est un des départements les plus à risque de l'arc méditerranéen et cette tendance se renforce chaque année. En tant que structure intercommunale, vous n'avez pas pris la compétence DFCI, mais vous avez un rôle à jouer car la forêt fait partie du développement de votre territoire.

Si un incendie se développait sur votre territoire :

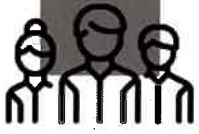
**1 ha brûlé**  
=  
**46 t de CO<sub>2</sub>**  
rejeté dans  
l'atmosphère

- Les paysages ne seraient plus les mêmes, cela impacterait potentiellement le tourisme et l'activité économique, sociale et forestière.
- Beaucoup d'infrastructures publiques seraient endommagées, ce qui occasionnerait une dépense importante pour votre collectivité.
- Plusieurs autres risques seraient amplifiés (inondations, embacles, glissements de terrains, etc.)

**AGISSEZ MAINTENANT, AVANT QU'IL NE SOIT TROP TARD !**

COMMUNES ET COLLECTIVITÉS FORESTIÈRES DU GARD

Un réseau d'élus au service des élus



# Comment agir ?

**Le nombre de feux de forêt est faible mais peut impacter de grandes surfaces**

La forêt est présente. Peu de feux se déclarent, mais certains peuvent brûler de grandes surfaces.  
Il faut inculquer la culture du risque et prévenir les négligences !

- ▶ **Lancez une campagne de communication dans le journal de l'intercommunalité et dans vos offices de tourisme pourrait être bénéfique.**
- ▶ **Communiquez auprès des administrés sur l'intérêt de réaliser les Obligations Légales de Débroussaillage pour se protéger du feu et protéger la forêt.**

**Le nombre de feux périurbain est important !**

La spécificité du territoire est un grand nombre de feux péri-urbains. Plusieurs arrêtés encadrent déjà les feux. Il est important de les faire connaître et respecter.

- ▶ **Installez des panneaux et des affiches dans les secteurs les plus touristiques et les plus à risque.**
- L'encadrement et la mise en cohérence des politiques d'aménagement du territoire font partie des leviers d'action.
- ▶ **Intégrez les préconisations du Porter à Connaissance départemental sur le risque feu de forêt dans vos documents d'urbanisme et de planification. Évaluez le risque feu de forêt avant l'autorisation de nouveaux permis de construire.**

**L'imprudence représente presque 50% des feux**

Il est essentiel d'indiquer aux administrés que l'imprudence est responsable de près de la moitié des départs de feux.

- ▶ **Dans les périodes à risque, rappelez que les travaux doivent être proscrits suivant les horaires (arrêté préfectoral n° DDTM-SEF-2020-0071).**
- Le brûlage des végétaux est formellement interdit, sauf dérogation spéciale. La gestion des déchets est une compétence de l'intercommunalité et un enjeu pour limiter les combustibles à proximité des lieux de vie et d'activités.
- ▶ **Communiquez sur les horaires des déchetteries. Proposez des solutions supplémentaires de stockage et de ramassage des déchets verts dans les périodes propices au débroussaillage.**

**CONTACTEZ-NOUS, NOUS AVONS DES SUPPORTS DE COMMUNICATION PRÊTS À L'EMPLOI !**

Retrouvez tous nos outils dédiés aux élus sur notre site internet  
[www.collectivitesforestieres-occitanie.org](http://www.collectivitesforestieres-occitanie.org)



L'ensemble de nos actions est rendu possible grâce aux nombreuses adhésions de communes, intercommunalités et départements de la région. Nous remercions les adhérents pour leur soutien, et appelons les autres collectivités à nous rejoindre afin de poursuivre nos actions à vos côtés.



Communes et Collectivités forestières  
**Gard**

**CONTACTEZ-NOUS**  
**Communes et Collectivités forestières du Gard**  
04.11.75.85.17  
[gard@communesforestieres.org](mailto:gard@communesforestieres.org)  
[www.collectivitesforestieres-occitanie.org](http://www.collectivitesforestieres-occitanie.org)

Avec le soutien financier de :

